

Partie 3

De la paroisse à la commune

Chapitre 1. La révolution et la naissance de la commune

Chapitre 2. Fontaine du 1^{er} empire à 1914 : entre abandons nouveaux défis

Chapitre 3. Le 19^{ème} siècle à Fontaine. Permanences et innovations

Annexe 1 : Portrait d'Augustin Pierre (1920-1903). Un stoupfontainois, missionnaire en pays Tamoul.

Annexe 2 : portrait d'un Hervieu parmi d'autres

Remarque

Les archives concernant les périodes prérévolutionnaire et révolutionnaire à Fontaine constituent un ensemble très abondant mais disparate. L'exploration des documents, le plus souvent d'accessibilité difficile, a été très sélective donc incomplète. Il a fallu se contenter de repérages par sondage, privilégier certains aspects selon des critères pédagogiques, et ainsi effectuer souvent des raccourcis au risque de paraître superficiel ou de mépriser la cohérence du récit.

Chapitre I

La révolution et la naissance de la commune

De l'été 1789 à l'été 1792 : Fontaine aux derniers temps de la Royauté

Le 25 août 1789, le glas de l'église annonce aux sujets de sa Majesté le roi Louis XVI qui vivent à Fontaine la cérémonie funèbre et l'inhumation de Maximilien-Pierre Le Vicomte, marquis de Blangy. Le cortège arrive de Caen où le dernier seigneur de Fontaine I vient de décéder la veille¹. Un monde s'en va. Le lendemain coïncide avec la proclamation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen qui rompt avec l'Ancien Régime en affirmant que « *le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation* » et que désormais, les « *hommes sont libres et égaux en droits* ». Les habitants de Fontaine vont bientôt l'apprendre mais sont-ils conscients de ce changement radical et adhèrent-ils à cette nouveauté ?

Pour le savoir, nous avons interrogé les deux plus anciens registres de délibérations municipales². Le procès-verbal consigné le 24 janvier 1790 rapporte que ce jour-là, « *se sont assemblés les propriétaires[...] de la paroisse [...] au son de la cloche* » pour procéder à l'élection d'une nouvelle municipalité, dite « *conseil général de la commune* ». Ils ont nommé un *greffier* (c'est à dire un secrétaire), il s'agit de Jean Miray, qui prête serment³. Quel serment ? Notre greffier mentionne que le dimanche suivant, devant la « *communauté*, » on procède à « *la réception du serment prêté par M(aître)e Jean Houel, maire et M(aître)es Philippe Hallot et Louis Le Monnier [...] lesquels ont juré et promis également que le sieur Houillot, procureur de la commune, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy* ».

¹Il résidait en l'Hôtel de Blangy, toujours visible rue de Bernières.

²Au cours de mes recherches entreprises à la fin des années 80, je n'ai pas pu consulter en mairie les plus anciens registres des délibérations municipales signalés comme disparus. Ce que je déplorais. C'est alors que des mains anonymes m'ont fait parvenir des photocopies peu lisibles d'extraits retranscrits vers 1942-43 par André Berlin, à l'époque instituteur et secrétaire de mairie. Ce sont ces épaves, sélectionnées et de seconde main que j'ai exploitées ici. En 1999, les registres originaux ont été retrouvés avec toute la collection mais avec d'importantes lacunes constatées lorsque le service des Archives Départementales du Calvados a dressé l'inventaire de l'ensemble des fonds anciens de la commune. En procédant à leur dépôt à Caen sous la cote 674 E, les archivistes départementaux ont signalé la disparition des délibérations pour la période du 23 janvier 1791 au 14 octobre 1792.

De plus, pour ce qui nous intéresse, le service départemental n'autorise la communication de ces archives que sous la forme de microfilms...fort peu lisibles ! Au total, cette simple chronique, fondée sur des documents épars, glanés au hasard n'a pas la prétention d'avoir la rigueur d'un travail d'historien.

³Le greffier Jean Miray, par ailleurs "*maître d'école*" et "*custos*" (bedeau) est élu "*secrétaire*" selon le procès-verbal qu'il rédige "*à l'issue des vespres et complies*" le dimanche 21 novembre 1790.

Comparés aux délibérations consignées depuis 1788, on relève des évolutions significatives. D'abord au niveau du langage politique utilisé. Les membres de la « *communauté* » se familiarisent avec les nouveaux termes « *nation* », « *loi* » qui, dans l'énoncé du serment, se placent au premier rang par rapport au « *Roy* », déclassé en dernière position.

Autre constat, à partir de 1790 le curé Jean Hébert ne contresigne plus les délibérations. Ce membre du clergé semble prendre ses distances Il abandonne l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures en octobre 1791. Son successeur, le curé Michel François Adam, est un prêtre « *constitutionnel, assermenté* ». On comprend que ce changement est lié à la promulgation de la Constitution civile du clergé votée en juillet 1790, laquelle exigeait de la part des ecclésiastiques, comme cela avait été précédemment accepté par le greffier, un serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

Or, « *le vingt-sept février mil sept cent quatre-vingt-onze devant la municipalité de Fontaine Etoupefour et la commune assemblée en l'église paroissiale s'est présenté Maître François Hébert, curé de la dite paroisse lequel a déclaré ne pouvoir faire [...] le serment exigé au décret du vingt-sept novembre dernier des ecclésiastiques fonctionnaires publics...* ».

En fait, au vu de la série des délibérations (série lacunaire, rappelons-le) on s'aperçoit que les élus municipaux, souvent désignés comme « *notables* » forment un corps dont la composition est relativement stable. Depuis 1788, le personnel politique animateur de la vie municipale se partage en alternance les principaux postes, celui de maire en particulier, celui de procureur (= chargé de l'application des lois), et des autres officiers municipaux (= conseillers) sont attribués par rotation aux mêmes figures. On peut citer Jean Houël, Louis Lemonnier, Jean Jacques Fanguée, Etienne Bérard, Jean Boissel qui ainsi semblent contrôler la situation⁴.

La population n'était sans doute pas indifférente à ces nouveaux exercices de la citoyenneté par la minorité de possédants. La majorité, c'est à dire les femmes et les non imposables, était en réalité exclue du corps électoral en l'absence d'un véritable suffrage universel. En revanche tous étaient confrontés aux rigueurs du quotidien : travailler, manger, se soigner, c'est à dire survivre. Sur ce point, on ne dispose pas d'information dans les documents consultés. On sait qu'à Caen le prix du pain atteignait des sommets⁵. Nos malheureux concitoyens mettaient-ils leurs espoirs dans la recherche d'une base plus équitable des impôts ? C'est en effet dans ce sens qu'en 1790 la commune a décidé de procéder à l'arpentage des biens fonciers. On mesura la superficie des terres pour déterminer l'assiette des impôts à venir⁶. En attendant, on continuait de collecter les impôts d'avant.

Pourtant, de l'été 1792 à l'été 1794 : rien ne sera plus tout à fait comme avant

Ruptures d'abord : Des opposants décident de s'exiler. Drame personnel pour le curé si respecté qui choisit l'émigration⁷. Le 21 octobre 1792, la municipalité, sur injonction du département, fait savoir qu'il sera procédé à « *à la vente des meubles et autres effets appartenant aux émigrés* ». Un acte rédigé

⁴Affirmation à relativiser du fait des lacunes signalées pour les délibérations de l'année 1791

⁵Voir à ce sujet le journal de Victor Dufour (1172-1850) publié par G. Lesage Ed. Jouan & Bigot, Caen, 1927.

⁶Le document référencé sous la cote 674Edt 11/9 aux Archives départementales, consulté en 1988 n'a pas fait l'objet d'une analyse détaillée.

⁷A l'instar de Pierre Henry Le Vicomte, dernier seigneur de Fontaine, émigré à Guernesey. Voir du Laz Tome 2 page 95.

le 16 décembre 1792 relate que le bureau de la municipalité « *sis au presbytère* » va dresser l'inventaire des biens ayant appartenu « *au citoyen Hébert ex curé émigré* ».

Le processus de laïcisation de la vie publique s'accélère. Désormais on emploie couramment le mot « *commune* » qui remplace celui de « *paroisse* ». De plus, les registres des baptêmes, mariages et sépultures sont remplacés par ceux de l'État Civil dont la rédaction d'abord confiée au curé « constitutionnel » François Adam, passe, à partir de septembre 1793, début de l'adoption du calendrier républicain, aux mains de Jean Miray, un citoyen laïc qui assumait déjà la fonction de greffier. Le siège de la municipalité s'établit désormais au presbytère où sont sans doute déposés les registres et autres documents administratifs archivés.

Après la chute de la Royauté, certains esprits semblent se radicaliser dans la forme sinon sur le fond. Lorsqu'une nouvelle équipe municipale se met en place le « *dimanche deux décembre mil sept cent quatre-vingt-douze de la république française [...] les citoyens composant la commune de la paroisse de Fontaine Etoupefour* » choisissent une nouvelle équipe. Celle-ci s'empresse quatre jours plus tard de prendre une mesure hautement symbolique. « *La municipalité, sur la requête du procureur de la commune (il s'agit de Jean Jacques Fanguée, qui vient d'être élu) comme « il ne doit plus exister des marques de l'ancienne féodalité a arrêté que dans la semaine serait proposé des ouvriers pour détruire les armes (= blasons) qui règnent encore dans les deux côtés du chœur (de l'église) que de suite se transporteront dans le cimetière et y détruiront les restes des droits féodaux et armoiries qui existent sur la tombe de la feuë dame de Blangy* ». Jusqu'à quel point l'esprit républicain pénètre-t-il les consciences ? Ce nouvel état d'esprit est-il partagé par l'ensemble de la population ?

Il n'y a pas de retour au calme. Le 9 avril 1792, un lundi de Pâques, des membres de la garde nationale de Caen viennent arrêter des prêtres réfractaires de Verson et des fidèles. Parmi eux, un certain Gervais, étudiant en mathématiques, de la paroisse de Fontaine et une veuve Laumonier accusée d'avoir insulté le curé Adam, prêtre assermenté de Fontaine. Le 4 septembre de la même année, des armes ont été trouvées chez Nicolas Colval, domestique au service de la demoiselle Bourdon de l'Isle. Dans ce climat tendu, il y a aussi les opportunistes qui profitent de la loi qui institue le divorce depuis 1792. C'est nouveau ! Deux couples se séparent à Fontaine dès 1793. Un des divorcés appartient à la ci-devant noblesse. Il s'agit de Jean Jacques Bourdon de l'Isle, absent, mais représenté par 4 témoins habitants la commune⁸. Pas banal, l'officier public qui prononce la dissolution du mariage et rend sa « liberté » à l'ex-épouse est le curé Adam⁹ ! Autre exemple d'opportunisme révélé par un décret de novembre 1792 qui prend « *des mesures contre la dilapidation par les huissiers priseurs dans la vente des biens des émigrés* ».

Cependant les mentalités des gens de Fontaine résistent et les citoyens restent attachés au passé. Témoin cette étonnante plainte portée le 8 décembre 1792 auprès de la municipalité contre « *plusieurs particuliers de la commune [qui] se permettent de travailler non seulement les jours de dimanche et fête mais que même ils portaient l'impudence jusqu'à s'occuper aux travaux les plus serviles pendant le service divin ; [...]. Sur requête du procureur Fanguée, « deffense sont faites à toutes personnes de vendre, travailler ou trafiquer de quelque manière que ce soit pendant les heures du service divin sous peine [...] de se voir condamner à telle amende qu'il plaira à la municipalité de statuer... ».*

⁸Voir aux archives du Calvados le dossier le concernant sous la cote F NA 23.

⁹Le curé Adam est membre de la municipalité.

Dans le même esprit conservateur, le mercredi 26 décembre, le citoyen Hallot, meunier, qui « *n'a point fourni les pains bénis de la messe de minuit qui étaient d'usage immémorial dans la paroisse* » est prié de comparaître pour « *s'y justifier sur la non présentation du pain béni d'usage* ». Laïcisation ne signifie pas (encore) déchristianisation !

Le même jour, la municipalité informée que des membres de la garde nationale de Verson s'étaient permis d'effectuer des « *perquisitions* » de nuit dans la commune de Fontaine proteste auprès de sa voisine au nom de la loi qui « *deffend à tous corps administratifs ou militaires et à tous citoyens d'obéir à aucune réquisition qui leur serait faite par les commissaires d'une municipalité hors leur territoire* ». Permanence du climat conflictuel ancestral avec Verson, ! La Révolution n'y a rien changé : chacun chez soi ! Il y a suffisamment de soucis.

D'une part, la nation est en guerre depuis août 1792. La municipalité en mars 1793 « *fait sonner la cloche et battre la caisse* ¹⁰ » (= tambour) pour faire savoir qu'elle ouvre un registre d'inscription à l'intention des « *volontaires que l'amour de la patrie porte à servir dans les troupes à cheval* ».

Aucun document nous informe sur la suite donnée à cette proposition.

D'autre part, il y a toujours des impôts directs à payer. La contribution foncière devrait s'appuyer sur les données de l'arpentage ¹¹

Enfin la question des subsistances est toujours d'actualité surtout quand vient l'été car à cette époque de l'année les greniers sont généralement vides.

La municipalité anticipe : selon le procès-verbal du 1er novembre 1792, elle a nommé deux commissaires (Robert Lefranc et Charles Marescal) qui « *doivent se transporter chez tous les propriétaires et fermiers de la paroisse pour y faire le recensement des grains de toute espèce, y dresser état de la quantité qu'ils trouveront tant dans les greniers, les maisons et les granges* ».

Dès le 25 avril 1793, la municipalité constatant l'impossibilité d'acheter soit du « *bled, soit de l'orge* » à la halle de Caen prend un arrêté au profit de « *la femme de nicolas le boucher [qui] se transportera aujourd'hui avec une réquisition chez le citoyen jean houël* » pour se faire livrer « *deux boisseaux* ¹² *de bled (=blé) pour sustenter sa nombreuse famille* ». Le même arrêté stipule : « *considérant qu'il est autant de la justice que de l'amour pour le bon ordre que les familles de la paroisse [...] trouvent chez les gros cultivateurs de la commune la subsistance qu'on ne leur permet pas d'aller chercher ailleurs* » prévoit la même démarche [...] *sans pour autant que cette livraison puisse dispenser le cultivateur de fournir son contingent pour l'approvisionnement de la halle de Caen* ». Un registre donnant le détail de l'application de ces mesures est prévu ¹³. On remarquera que l'esprit de solidarité ne se limite pas aux seuls habitants affamés de Fontaine mais aussi à ceux de la ville voisine. Solidarité spontanée ou sous contraintes ?

Un arrêté du 26 août 93 nous indique qu'en cette période de récolte les citoyens Houlliot et Jean Houël sont sommés de livrer du grain à la halle de Caen. En septembre, le citoyen Fabulet est condamné à une amende pour s'être soustrait à cette obligation. Des déclarations de récolte en blé, orge, avoine et seigle font l'objet d'un recensement ¹⁴. Pour calmer les esprits, le 21 octobre 1793, la

¹⁰Le 9 juin 1793, le curé est chargé de trouver et payer un nouveau tambour car l'ancien est "hors d'état de servir". Signe de laïcisation ? Voir l'ouvrage d'Alain Corbin « *les cloches de la terre* ».

¹¹La sélection des délibérations par Mr Bertin ne concerne pas cet aspect fiscal et les données restent inexploitées.

¹²Le boisseau représente environ 13 litres.

¹³Ce registre n'a pas été retrouvé !

¹⁴Les documents, nominatifs, ont été retranscrits par A. Bertin. On y compte 70 récoltants dont les principaux sont :

municipalité régleme le montant des salaires et du cidre (selon 3 qualités !).

Mais la mesure qui est la mieux acceptée date du 26 août 1793 : il est décidé de partager les communaux¹⁵, c'est à dire la Bruyère, située aux limites du Bois de Baron. Divisée en 11 delles qui portent des noms symboliques de l'ère nouvelle, delle de la République, de la Liberté, de la Vertu, du Travail, de l'Égalité¹⁶ par exemple.

Le partage s'est effectué le dimanche 26 ventôse an 2 (12 mars 1794) au bénéfice de 132 familles. Ces lots sont de superficie modeste. Il n'y aura donc pas de révolution foncière¹⁷ mais devenus des propriétaires, les gens de Fontaine adhèrent à la République naissante. Cela consacre pour un grand nombre une rupture avec l'Ancien Régime. La fin de siècle va-t-elle le confirmer ?

Fontaine de 1794 à 1802 : stabilisation relative

La documentation sur cette période est abondante mais dispersée. La commune de Fontaine perd en effet une partie de ses prérogatives car son administration est rattachée au canton dont le siège est à Maltot¹⁸. Les archives locales de ce fait ont été très incomplètement explorées¹⁹.

On constate à partir de 1794 une timide consolidation des acquis : dans les textes, le respect du calendrier révolutionnaire est maintenu. Les administrations tentent de séduire et de mobiliser la population cantonale en multipliant les fêtes civiques. Toutefois les esprits restent préoccupés par la question fiscale et le problème des subsistances. Fontaine vit mal la nouvelle organisation administrative, et les documents consultés sont une caisse de résonance de multiples conflits, contestations et déceptions de la part de ses représentants.

La multiplication des fêtes profanes à finalité idéologique peut se justifier par l'insatisfaction ou l'indifférence manifestée par les citoyens. Au cours de l'an V (1797) et de l'an VI (1798), ceux-ci sont ainsi invités à célébrer : les époux (10 floréal), la liberté (11 thermidor), l'anniversaire de la chute du roi (23 thermidor), celui de la fondation de la République (15 fructidor), à participer à la cérémonie funèbre pour la mémoire du Général Hoche, et à la fête de la souveraineté du peuple français, de la jeunesse, du 14 juillet, des vieillards...²⁰. Démonstrations festives accumulées mais sans doute plus formellement instituées que spontanées, et vraisemblablement peu suivies. Le climat n'était pas en effet à l'euphorie dans une république à tous niveaux, plus affaiblie que joyeuse et qui s'enlise.

En sont témoins les incessants conflits qui encombrant les délibérations à Maltot. Voici, par exemple, le cas de l'agent de Fontaine, Pierre Heuzé. En janvier 1796, il est suspendu parce qu'« *il s'est permis*

Houillot, Pierre Houël, Louis Houël, Jean Houël, Mathieu Noury, Pierre Fabulet, Louis Le Monnier et Aubert. Pour la plupart, ils ont exercé des mandats municipaux. On soupçonne quelques rivalités.

¹⁵ Archives départementales : 674 Edt 19/9. La bruycère serait comme les parcelles après récolte un espace de "vaine pâture" qui était ouvert selon la coutume aux troupeaux des habitants.

¹⁶ Ce nom a perduré et désigne le quartier le plus occidental de la commune sur la route de Baron.

¹⁷ Il serait souhaitable de traiter ici les modalités d'acquisition à l'échelon communal des biens des émigrés.

¹⁸ Appartenant au district de Caen, Fontaine est rattaché au "2ème arrondissement communal" de Maltot qui englobe Avenay, Vieux, Feuguerolles, Bully, Gavrus, Eterville, Baron, et Fontaine Etoupefour. Notre commune retrouvera son identité communale en 1802 et dépendra désormais du canton d'Evrecy.

¹⁹ Nous avons effectué des sondages aux Archives départementales dans les liasses *1L1730* et suivantes qui rassemblent les délibérations du canton de Maltot, entre le 9 frimaire, an IV (30 novembre 1795) et le 14 germinal an VI (3 avril 1798).

²⁰ D'après *1 L1732*. Sur un plan plus général voir Monà Ozouf : *la fête révolutionnaire 1789-1799* Gallimard 1976.

de lacérer et jeter au feu dans le lieu des séances et en présence de ses collègues plusieurs pièces parmi lesquelles un arrêté de l'administration centrale et une délibération de l'administration municipale »²¹. Peu après, il est dénoncé « *pour raison d'injustice...dans la distribution des grains provenant des terres de bienfaisance* », accusation reprise par un citoyen de Baron. Reconnu coupable, le même Louis Heuzé réplique auprès de l'administration centrale du Calvados en portant plainte pour « *fraude dans la perception des contributions* » [fiscales] à Fontaine²². Notre zélé représentant est à nouveau épinglé à deux reprises pour « *manque d'assiduité, et insouciance* » dans sa fonction²³. Crise identitaire ? La paix civile semble bien fragile dans nos campagnes.

On peut le penser avec cette nouvelle querelle, relatée dans un courrier à l'administration départementale²⁴. L'arrivée impromptu d'un général venu inspecter la Garde Nationale du canton a conduit ses responsables à demander aux représentants de Fontaine de leur prêter leur drapeau, unique exemplaire disponible pour accueillir un personnage de si haut rang ! Tergiversations de notre commune très méfiante qui ensuite refuse de participer aux frais occasionnés par la confection d'un nouvel emblème pour le service cantonal !

Bilan

La révolution n'a pas été un échec pour tous. Prenons le cas de Guillaume Houillot. Au début de la révolution, cet aubergiste de Fontaine a de bonnes relations. En octobre 1788, le comte de Faudoas, s'est adressé à lui en tant que syndic de la municipalité. Il lui suggère de solliciter les habitants influents de Fontaine pour demander le rétablissement des anciens États de Normandie. Notre compatriote, avisé, ne semble pas donner suite à cette proposition réactionnaire vouée à l'échec. Guillaume s'installe à Bretteville sur Odon où il acquiert le 5 avril 1791 le manoir de la Baronnie, avec sa grange aux dîmes, ses dépendances et des terres ! Ce notable, enfant de la Révolution, membre de la municipalité, devient procureur et fait élire début 1793 un nouveau curé et s'arrange pour se faire nommer lui-même receveur, responsable des deniers de la paroisse. Il deviendra adjoint au maire en 1803²⁵. La révolution a donc pu fonctionner pour une minorité opportuniste comme « *un ascenseur social* »

D'autres ont su saisir l'occasion de se valoriser par l'exercice de la citoyenneté, leur participation aux élections, l'exercice du débat démocratique. Se développe également chez certains un sentiment d'appartenance à une collectivité communale où émerge à côté du paternalisme d'antan de nouvelles solidarités. Entre hommes ! car dans la quasi-totalité des archives citées ne figurent que des noms masculins.

On reste trop peu documenté sur les comportements et l'esprit de la majorité des habitants, qui sont en fait les « *oubliés* » de la Révolution. On sait que leur vie quotidienne reste précaire et incertaine. On imagine qu'elle est perturbée par toutes les nouveautés : le calendrier, les obligations militaires, la législation et les règlements, et tous les tracasseries qu'ils imposent. Comment l'évaluer ?

²¹ Voir AD série L596.

²² Liasses n° 47 et 81 de la série LL1732

²³ D'après L 1734.

²⁴ Voir Série L 1734 (11 prairial an IV = 14 juin 1793)

²⁵ Voir Bretteville sur Odon *Naissance d'une commune*. Presses universitaires de Caen 1998

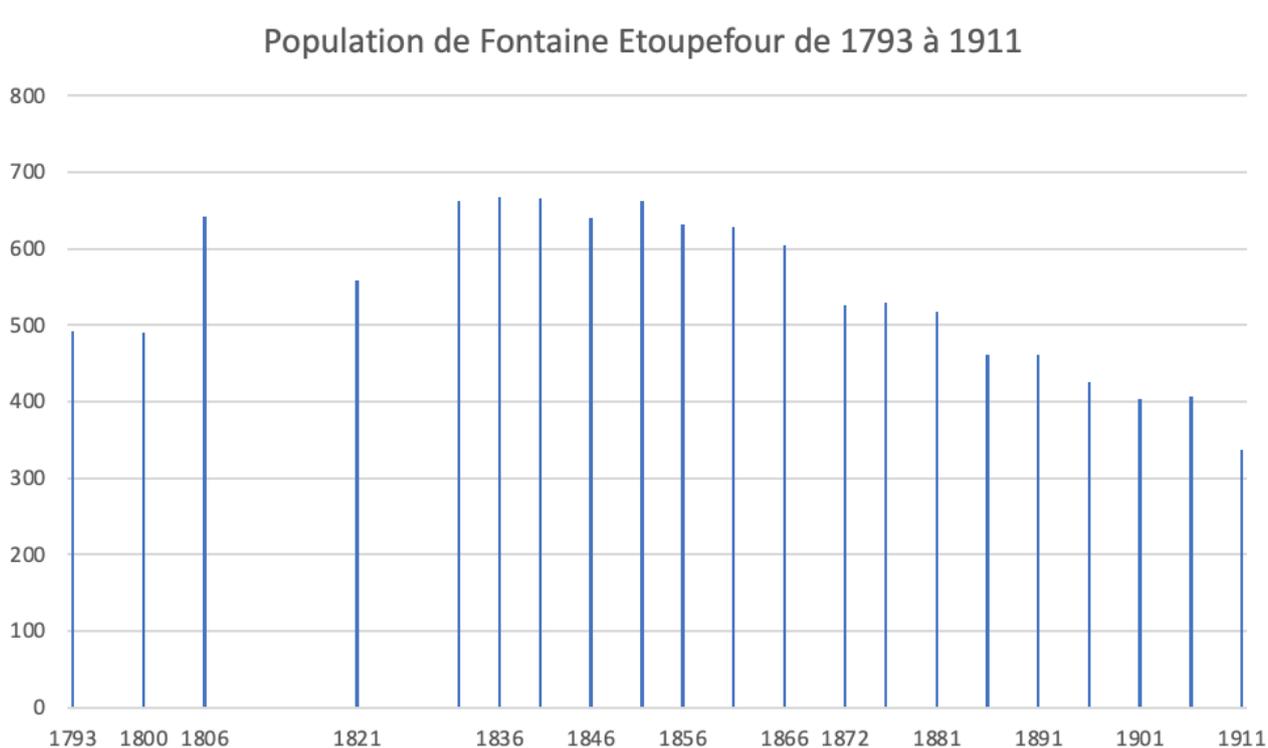
Notre évocation souffre en effet de nombreuses lacunes. Les archives fiscales et judiciaires pourraient apporter quelques réponses sur l'évolution de la propriété foncière. On s'interroge aussi sur les bouleversements apportés dans la pratique religieuse. Aucun document ne permet de savoir comment le culte a été rétabli lorsque la Convention décide en février 1795 de restaurer la liberté de l'exercice des cultes. Signalons qu'une modeste enquête à travers les tables décennales d'État Civil dans la commune pour la période 1792-1802 a révélé l'absence de prénoms révolutionnaires mais le prénom royal « *Louis* » est encore donné à 8 reprises. Globalement, on constate au plus une amorce du processus de laïcisation de la vie publique. Au cours de la période, rapellons-le, la mairie s'est symboliquement installée au presbytère.

A Fontaine, comme sur tout le territoire de la République, il faudra toutefois des décennies, voire plus d'un siècle pour que la devise « *liberté ; égalité, fraternité* » s'installe durablement dans les esprits.

Chapitre 2

Fontaine du 1^{er} empire à 1914 : entre abandons et nouveaux défis

Ce large 19^{ème} siècle est animé par une société industrielle dont les horizons s'élargissent. Notre modeste commune dispose jusque dans les années 1880 d'un dynamisme démographique indéniable mais qui s'affaiblit inexorablement. La fin de la période voit en fait se multiplier les signes de déclin puisque la population a pratiquement diminué de moitié en une cinquantaine d'années²⁶.



La courbe de l'évolution du nombre d'habitants de la commune a connu d'abord une période de stagnation. Vers la fin du siècle, le nombre des naissances s'est effondré. Double effet du vieillissement caractérisé par l'augmentation des décès et aggravé par un solde migratoire négatif, cet exode que Fontaine partage avec les communes du monde rural des alentours. Depuis le clocher de Fontaine, on entend beaucoup plus souvent le glas qui annonce un décès que le joyeux tintement qui signale un baptême.

²⁶ On dénombre au recensement de 1836, 668 habitants contre 337 à celui de 1911.

Tableau de l'évolution du bilan naturel et du solde migratoire (1793-1912)²⁷

1ère période : 1793- 1832 – *amorce du déclin*

	1 Nombre de naissances	2 Nombre de décès	3 Bilan naturel (1 - 2)	4 Variation population sur la période	5 Solde migratoire (4-3)
1793 – 1832 : amorce du déclin	638	460	+178	-151	-27
1833 – 1862 : aggravation relative de l'exode	429	438	-9	-136	-127
1863 – 1912 : confirmation du déclin	407	595	-188	-291	-103

Quelle incidence sur la vie des gens et les activités économiques ?

Les gens perçoivent au fil des générations de lentes transformations de leur vie et de leurs activités à travers des difficultés récurrentes. La comparaison entre effectifs de l'artisanat local relevés à partir des recensements de 1851 et de 1896 est particulièrement significative²⁸.

Métiers de l'artisanat représentés	Pour une population totale de 662 habitants en 1851	Pour une population totale de 426 habitants en 1896
Métiers du textile		
- dentellière	209	13
- facteur de dentelle	1	-
- fileuse	14	-
- brodeuse	1	57
- couturière	1	4
- tricoteuse	4	-
- tisserand	3	-
- modiste	-	1
Total	236	75
Métiers liés aux ressources et besoins locaux		
<i>dont</i>	19	7
- maçon	8	1
- paveur	1	-
- carrier	1	-
-Tailleur de pierre	29	8
Total		
Autres artisans		
- maréchal-ferrant	2	3
- tourneurs	2	2
- serruriers		3
- vernisseurs		4
- ébénistes		5
Total	4	17

Au cours de la 2ème moitié du 19ème siècle le secteur du textile s'effondre. Alors que la population

²⁷ Le dénombrement des naissances et des décès a été réalisé à partir des tables décennales de l'état civil de la commune. Cela permet de calculer le bilan naturel (colonne 3). La variation de la population totale correspond à l'écart entre le nombre d'habitants au début de la période considérée et celui de la fin de cette période (colonne 4). Le solde migratoire obtenu par soustraction met en évidence ici l'excédent des sorties sur les entrées dans la commune, c'est à dire de quantifier le déficit migratoire (colonne 5).

²⁸ Statistiques établies à partir des listes nominatives de recensement (AD 14 : M 5680)

diminue de plus de 1/3 (37%), la perte d'emploi passe de 236 à 75, soit une diminution de plus des 2/3. (68%). Et ce, malgré l'initiative pas très clairvoyante de la municipalité qui en novembre 1865 décide de nommer « *une maîtresse de travail* » pour l'apprentissage du métier de dentellière alors qu'en fait, celles-ci se reconvertissent déjà en brodeuses ou couturières. On perçoit également les effets moins brutaux mais tout aussi réels de la pénétration des produits industriels. L'artisanat masculin se raréfie. Les métiers liés aux ressources locales²⁹, celles du sous-sol en particulier, ont régressé par rapport au travail ouvrier développé à Verson et dans la région de Caen. L'arrivée du chemin de fer est un facteur de mobilité pour la main d'œuvre. Fontaine n'y échappe pas.

De même dans le domaine de l'agriculture, les innovations pénètrent précocement. Elles concernent prioritairement sur notre terroir des grandes exploitations à vocation commerciale à côté des petites fermes familiales, vouées à une production traditionnelle de subsistance.

La betterave à sucre, apparue dans le Calvados en 1811 est cultivée à Fontaine dès 1813. Une délibération municipale impose l'ensemencement de 200 perches au total³⁰ réparties entre presque une vingtaine d'exploitants. Autre culture pionnière, le colza, introduit dans la région à partir de 1802 et transformé au moulin à huile de Verson³¹.

Un siècle plus tard, une enquête conduite auprès de 17 exploitants donne une idée de la diversité des productions pour l'année 1902-1903. Les résultats ont permis d'établir le tableau ci-après.

Céréales		Cultures commerciales et divers		Cultures fourragères et autres	
Blé froment	83 hectares	Colza	10 hectares	Sainfoin	104 hectares
Seigle	22 "			Betteraves fourragères	8 "
Orge	21 "	Pommes de terre	2 "	Vesces & trèfles	31 "
Sarrasin	3	Maraîchage	2 "	Pacages	92 "
Avoine	75 "				
Total :	204 "	Total :	14 "	Total :	235 "

(Source : Archives communales de Fontaine Etoupefour en dépôt aux AD 14 réf ; 674 Edt 11/7)

Avec un total cumulé de 483 hectares pour 17 exploitations, on peut calculer la superficie moyenne des plus grandes exploitations de la commune, soit environ 28 ha. L'intérêt du document est surtout de montrer l'importance maintenue de l'élevage, ce qui explique la forte production d'avoine (pour les chevaux), de sainfoin, de betteraves fourragères et des pacages (pour les bovins) Cependant, le blé qui dépasse les besoins locaux est destiné à la vente sur le marché de Caen, ce qui permet les plus sûres rentrées de numéraire. Noter aussi l'absence de la production de la betterave à sucre au début du 20ème siècle. L'outil de transformation industrielle, la création d'une sucrerie proche, fait défaut³².

On aimerait en savoir plus sur les assolements pratiqués. Vesces, trèfles, sainfoin sont des cultures « dérochées », cultivées en « prairies artificielles ». Elles sont préconisées spécialement à cette époque

²⁹ Carrières, osier, cresson par exemple.

³⁰ Soit environ 1,28 hectare, ce qui reste modeste.

³¹ Situé entre l'église de Verson et l'Odon.

³² La sucrerie de Cagny date de 1950.

dans la Plaine de Caen pour enrichir les terres destinées aux céréales. Mais elles complètent surtout l'alimentation du bétail. Celui-ci est constitué essentiellement de bovins qui fournissent les produits laitiers (traditionnellement sous forme beurrière et non fromagère), la viande de boucherie mais aussi du fumier, principal engrais avant l'avènement des « engrais chimiques commerciaux »³³. De nombreux indices signalent l'importance des ovins. Il s'agit, soit de grands troupeaux qui sont conduits par des bergers patentés sur les jachères des grandes exploitations de la plaine, soit des quelques moutons ou chèvres qui, propriétés des familles modestes, pâturent non sans conflits au long des chemins³⁴. Signalons aussi la présence de porcs, tapis dans chaque foyer, même jusqu'au fond des plus humbles mesures du village.

La plupart des habitants de l'époque connaissent dans le détail les pratiques de culture et d'élevage, les différents travaux qu'implique la production, son calendrier ajusté dans leur esprit avec celui des fêtes religieuses, des foires et des marchés d'Evrecy et de Caen. Presque tous savent identifier, nommer les produits des champs et savent s'occuper et surveiller les animaux d'élevage. Qui ne sait se servir d'une faucille, d'une bêche voire d'une faux, atteler un cheval ou traire une vache ? A cette époque, sont encore d'usage familial tous ces outils qui ont pris désormais place dans nos musées. Cet ancrage dans un milieu agricole ne peut empêcher que parfois se répandent chez nos habitants de Fontaine des angoisses lors de phénomènes météorologiques inhabituels : violents orages en fin de printemps ou début d'été, gelées prolongées ou tardives³⁵.

Tous sont concernés car à côté de cette « grande culture » s'y juxtapose, même si elle tend à régresser, une double activité qui combine le maigre rapport d'une petite exploitation vivrière, avec des revenus liés à l'artisanat local. Ainsi, chaque été, la moisson continue de mobiliser toutes les énergies ; artisans de toutes les spécialités, carriers et maçons, domestiques comme couturières, tous sont conviés, selon l'usage, pour relever les javelles derrière les faucheurs, lier les gerbes avec des brins de seigle tressé. Cette troupe bigarrée de fichus et bonnets, bavarde ou taiseuse, dispose les gerbes en « trézains » pour les assécher. Lorsque le faucheur s'arrête pour battre sa faux sur son enclume portative, le tintement se mêle aux cris des enfants et aux éclats de rire qui ponctuent les plaisanteries des plus grands, des moins fatigués. On se désaltère de cidre, on éponge sa sueur sous les vêtements que l'on réajuste. Plus tard, il faudra encore s'adonner au glanage, cette coutume très ancienne qui autorise sans contrepartie le ramassage de la paille et des épis tombés au sol au cours de toute la moisson. Cette pratique bénéficie en particulier aux familles les plus précaires et leur permet au moins de nourrir leur basse-cour. Avec la mobilisation collective pour la moisson, gage de subsistance pour l'année qui vient, ces moments renforcent la cohésion au sein de la communauté villageoise.

Enfin, quelques jours plus tard, par temps sec, avec l'aide de tous, la récolte sera transportée vers la grange et tassée à l'abri, ce sera alors un moment festif. Suivront de septembre à janvier les battages en grange au rythme des fléaux. Chaque famille qui a participé aux moissons recevra alors quelques

³³ Sur l'évolution des techniques, des outillages, des systèmes de production, voir la synthèse de Gabriel Désert intitulée *"les mutations agricoles"* in *"Normandie"* 1978 Ed. Corlet.

Voir aussi J.P. Bourdon les enquêtes de l'Association Normande sur les techniques de l'agriculture 1986 INA.

³⁴ Le registre des délibérations municipales signale une statistique sur les moutons de Fontaine. Les listes nominatives enregistrent la présence de bergers. Les troupeaux de moutons font partie du paysage local jusque dans les années 1950-60.

³⁵ Au vu des délibérations municipales d'octobre 1811, il semble en revanche que les changements de régime politique de 1815, 1848, 1851 ou 1871 n'ont eu que peu d'impact émotionnel sur notre population.

sacs, lesquels rejoindront au grenier leur propre récolte souvent trop modeste malgré l'appoint du glanage. Certaines maisons anciennes présentent encore au sommet de la lucarne du grenier la potence qui facilitait la montée des sacs. Selon les besoins, ce grain précieux sera descendu par le même dispositif pour être conduit à l'un des deux moulins à blé de Fontaine³⁶.

Les progrès agronomiques, l'évolution socioprofessionnelle et la pénétration du machinisme agricole ont progressivement modifié ce tableau. A partir de 1850, le travail salarié se développe hors commune dans des entreprises industrielles sur les bords de l'Odon ou dans la région caennaise, parfois aussi dans les activités de services, le commerce ou les transports. S'ajoute l'exode rural vers la région parisienne surtout qui se renforce et nécessite de faire appel pour le temps des moissons à des saisonniers originaires pour la plupart du Bocage virois.

La mécanisation s'insinue dans la vie agricole. La première batteuse apparaît dans le Calvados en 1852. Progressivement avec cette machine très encombrante, les granges sont délaissées le battage devient une activité de plein air. Cela requiert de moins en moins la coopération de la main d'œuvre locale du reste raréfiée avec le déclin démographique. Dans la plaine, d'année en année, sur les plus vastes parcelles des gros exploitants, les « trézains » sont remplacés par des meules grosses comme des maisons. Les machines à vapeur s'installent à proximité. Du bourg, on aperçoit leur panache de fumée et on entend le vrombissement des batteuses. Sur le plan visuel et sonore quelque chose a changé dans le paysage habituel estival de la plaine³⁷.

³⁶ Le premier, dit « moulin de Fontaine » en amont, propriété de la famille de Blangy, était exploité jusqu'en 1865 par Nicolas Docagne. Son activité s'arrête 20 ans plus tard. Sur le site, seul et dernier vestige, une étable ? Ses murs ont été détruits en juillet 1944 par un bulldozer anglais pour frayer un passage aux blindés lancés à l'assaut de la cote 112. Le second ; dit « moulin à foulon » ou « du Rosel », était aux mains de la famille Boissel. Il n'a pas survécu à son incendie en 1894. A ce jour, devenu maison d'habitation, les canaux de dérivation y sont encore repérables.

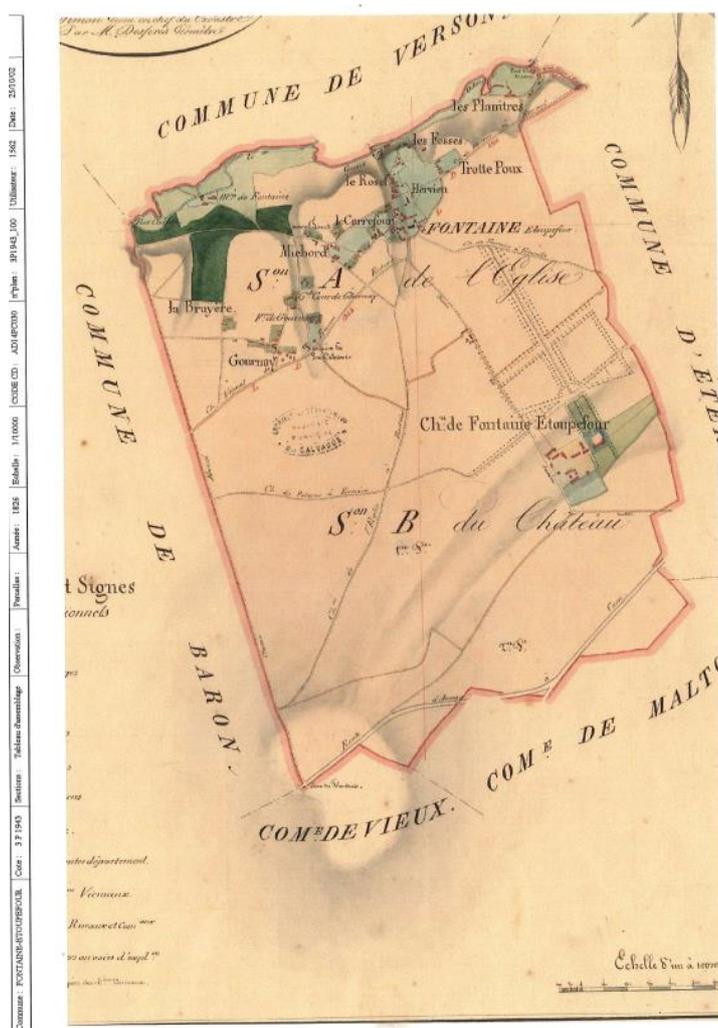
³⁷ Le rituel de la "ripaille", tradition festive, survivra jusqu'à l'arrivée des moissonneuses batteuses. Auparavant, lorsque la dernière gerbe de blé était posée sur la dernière meule, le "grand valet " (sorte de contremaître de l'exploitation) offrait à la "patronne" (l'épouse du chef de l'exploitation) un bouquet d'épis tressés, agrémenté de rubans. Un copieux repas, était alors servi à toute la maisonnée. Le festin, sans doute bien arrosé, pouvait faire une place à la musique et aux chansons. On connaît encore la plus célèbre, « les blés d'or » qui date de 1882.

Chapitre 3

Le 19^{ème} siècle à Fontaine entre permanence et nouveauté.

Au fil des générations, les gens de Fontaine prennent conscience de l'évolution engagée depuis le tournant révolutionnaire: l'esprit républicain s'est bien enraciné. Certes, la pratique religieuse, se maintient. L'angélus rythme trois fois par jour la vie quotidienne dans ces chaumières posées désormais sur de solides murs de schiste et de calcaire qui ont succédé au torchis et aux pans de bois d'antan.

La vie publique s'incarne maintenant dans la mairie dont le siège quitte le presbytère vers 1820. L'ordre républicain est assuré désormais par un garde champêtre choisi par la municipalité. Puis, elle rémunère un cantonnier, un tambour, et crée même une compagnie de sapeurs-pompier³⁸. Elle fait placer (où ?) une horloge publique et dote la commune d'une pompe à incendie (1864), d'un lavoir couvert (le Gournay ?), et elle décide en 1862 de créer une bibliothèque scolaire. Le local municipal devient un lieu familier, pour les déclarations dans les registres de l'État-Civil, pour la consultation du cadastre et de ses plans, instruments de référence, car les enjeux fonciers restent importants dans la plupart des familles malgré la modicité des héritages



Ci-contre : extrait du plan cadastral de Fontaine Étoupefour en 1826.

On remarquera plusieurs éléments :

- le moulin de Fontaine au nord de la Bruyère
- la Fontaine à la cabane, près du Gournay
- les chasses (= allées arborées) du château de Fontaine, disparues dans les années 1930

³⁸ Dissoute en 1925.

Jusqu'en 1880 la municipalité choisit, rémunère et loge l'instituteur. Lieu emblématique d'émancipation sociale, l'école s'est définitivement laïcisée dans le dernier quart du siècle. Un bâtiment neuf est acquis par la municipalité. On y installe la mairie et on aménage les locaux en classes pour accueillir les enfants et le logement du personnel enseignant avec cave et jardin.³⁹ . En 1872, on a déjà décidé de construire une école pour les filles⁴⁰.



Résumons quelques autres innovations : les nouvelles spécialités professionnelles par exemple : les carriers sont devenus des paveurs, ou des mineurs du côté de Feuguerolles ou de May sur Orne. En 1906, 18 ouvriers de Fontaine employés de l'entrepris Brunet à Verson sont qualifiés « ébénistes ».

Les photographies de mariage pénètrent dans les foyers. On peut acheter des cartes de postales du château, de l'église ou de l'école de Fontaine Étoupefour. Le train s'arrête depuis 1886 à la gare de Verson. Le chemin de fer offre de nouvelles perspectives d'emploi, localement mais aussi en direction de Vire, de Granville ou de Paris. La ville, avec ses attraits, ses foires, ses marchés, son anonymat, se sont rapprochés. Les obligations du service militaire participent à cette ouverture vers l'ailleurs ;⁴¹ et rendent archaïques les vieilles croyances, les modes de distractions, les veillées. Les secrets de fabrication de la vannerie ou de la dentelle se perdent. Une mutation liée au progrès technologique s'amorce et modifie lentement les mentalités.

Mais des vestiges du passé demeurent aux yeux de la population vieillissante encore hantée par la

³⁹ La partie occidentale de cette construction est encore visible au n°10 de la rue de la Crête Saint Jean et l'ensemble figure sur une carte postale un début du XXe siècle. La tradition orale rapporte que la cave servait parfois de cachot pour les mauvais élèves !

⁴⁰ Ce bâtiment a accueilli des écoliers jusqu'en 1960. Il a été le siège de la Mairie jusqu'en 1973.

⁴¹ A partir de 1905, le service militaire devient obligatoire pour tous les hommes âgés de 21 ans. Ceux de Fontaine effectuent leurs services majoritairement dans les casernes du 36° RI à Caen, au 162e RI à Granville ou au 116e à Vannes.

menace des épidémies, anxieuse aussi devant les aléas météorologiques qui certes s'atténuent mais ne disparaissent pas. Dominant le cimetière, la croix en fonte offerte par Madame la Comtesse de Blangy, propriétaire du château semble afficher la permanence de l'ordre ancien et symboliser le maintien d'un pouvoir occulte. Mais le château de Fontaine n'est pratiquement plus habité depuis qu'un incendie l'a en partie ravagé sous le Second Empire⁴². De même dans le cimetière, quelques tombes (rescapées des destructions de juillet 1944 mais enlevées pour vétusté dangereuse début 2022) rappellent par leurs inscriptions gravées dans le calcaire les qualités et les mérites des habitants les plus riches du XIXème siècle, comme si leur réussite devait servir de modèle à la majorité de la classe laborieuse moins nantie. Ces monuments funéraires qui affichaient dans le contenu de leur épitaphes la sensibilité romantique propres à leur époque, reflètent le maintien des inégalités dans le tissu social.

Cependant, la communauté villageoise a su sauvegarder sa tradition de solidarité au long de la période comme en témoignent les distributions de subsistances aux plus pauvres tout au long du siècle. Les archives communales ont en effet gardé trace du souci permanent d'assistance mutuelle. Ainsi en 1816, des terres sont louées à 9 laboureurs qui redonnent à la commune un fermage en nature. Cela permet de constituer une réserve de grains qui est redistribuée pour une part au curé « *en considération du soin qu'il donne à l'instruction des enfants* », une seconde part aux nécessiteux et le reste est réparti entre les 630 habitants. En 1847, un autre dispositif entre en jeu : la réserve de blé est adjudgée directement au boulanger⁴³ local dont les pains de 1,5 ou 3 kilos sont redistribués aux indigents.

Quarante ans plus tard, le Bureau de Bienfaisance décide de fournir chaque semaine à compter du 1er janvier 1887, 27 kilos de pain à 15 familles indigentes (dont celle du tambour municipal) et la Caisse des Écoles finance l'attribution hebdomadaire de 10 kilos pour 7 autres familles. Ces secours sont renouvelés en 1898⁴⁴.

C'est dire la permanence de la misère dans une commune qui est marquée par d'évidents contrastes de fortune mais reste attentive aux plus précaires, souvent victimes de ce qu'on appelle l'ère industrielle. Or, Fontaine Étoupefour dans son déclin démographique commence à perdre son identité de commune rurale et peut-être encore plus sa vocation agricole.

⁴² Classé monument historique en 1911, La poterne est l'objet de restaurations de sauvegarde dans les années 1923-1926. L'ensemble très abîmé au cours des combats de juillet 1944, échoue par héritage en 1975, au Comte Jegou du Laz qui en fait sa résidence secondaire. Il entreprend la réhabilitation de la poterne et le curage des douves ; Dans le cadre de l'ancien corps de logis, le site a accueilli deux spectacles en 1989 et en 1999, Les communs, vaste bâtiment, dénommé « *l'orangerie* », sert d'entrepôt muséal où sont rassemblés divers documents, en particulier, des vestiges des combats de 1944 retrouvés lors du curage des douves.

Pour plus de détail, consulter les 3 tomes rédigés par Henry du Laz qu'il a édité en 2007 à compte d'auteur sous le titre "*Le réveil de la Salamandre*"

⁴³ La boulangerie banale installée rue de la Crête Saint Jean est devenue une activité professionnelle indépendante au cours du siècle

⁴⁴ Source : registre des délibérations municipales déposé aux archives départementales sous la référence 674 Edt.



Saurez-vous retrouver dans Fontaine Étoupefour cette plaque de cocher, témoin du 19ème siècle dans notre commune ? Toujours visible de nos jours, malgré son mitraillage en 1944.

Annexe 1 :

Portrait d'Augustin PIERRE (1820-1903). Un stoupefontainois, missionnaire en pays Tamoul.

Augustin Bénoni PIERRE dont vous avez sous les yeux la photographie en habit ecclésiastique, est né à Fontaine le 8 août 1820. Son père, prénommé également Augustin, et sa mère, Magdelaine MARESCAL, habitaient rue du Miébord depuis leur mariage célébré en notre commune le 20 juin 1819. Les PIERRE appartenaient à une famille très modeste. Les grands-parents, natifs de Baron, avaient déposé à sa naissance dans la caisse de l'Hôtel Dieu de Caen le père du futur missionnaire. Ils le récupérèrent et lors de leur mariage à Baron le 21 janvier 1794, ils le reconnurent comme légitime. Devenu adulte cet enfant exerça la profession de basestamier, c'est à dire qu'il fabriquait à domicile des bas de laine grossière, tricotés sur un métier à aiguilles. Son épouse, Magdeleine, née à Fontaine, était fileuse. Le couple, sans doute fervent chrétien, eût un autre enfant, Arsène, qui lui aussi entra dans les ordres. Tout comme leurs cousins, les trois frères Brard, qui devinrent également prêtres du diocèse de Bayeux. Pas de crise de vocation à cette époque !



Mais le destin le plus original fut celui de notre missionnaire. Augustin PIERRE. Il entre à l'âge de 24 ans au séminaire de la congrégation des Missions Étrangères, rue du Bac à Paris. Devenu prêtre, il part le 1^{er} août 1847 pour la mission de Pondichéry au sud-est de l'actuelle Union Indienne. Là, il s'initie à la langue tamoule puis entreprend son œuvre d'évangélisation dans les Ghâtes orientales, zone montagneuse qui se situe à près de 200 km à l'ouest du comptoir français. Sans cesse en mouvement, il construit des églises, baptise, distribue des vivres ou de l'argent aux plus démunis, les « intouchables ». Au bout de 18 années, affaibli par l'insalubrité du climat, il est renvoyé en France. Il exerce alors son ministère, d'abord comme curé de la Cressonnière (près d'Orbec), puis dans la paroisse de Saint Julien à Caen mais dès juin 1866, impatient, il repart pour l'Inde. Son activité missionnaire s'achève à Pondichéry après une agonie édifiante le 22 octobre 1903. Il aura donc passé en tout 55 ans au milieu des tamouls, dans une région qui était à l'époque sous l'autorité coloniale anglaise et qui maintenant fait partie du Tamil Nadu.

On peut évoquer quelques traits de la personnalité de ce stoupefontainois d'exception grâce à une demi-douzaine de lettres que notre missionnaire a adressées à des amis et que le bulletin « la semaine religieuse de Bayeux » s'est empressé de publier.

Le Révérend Père Augustin PIERRE est visiblement animé d'une foi profonde. Il émaille sa correspondance de citations, parfois en latin, de l'Évangile ou de la Bible. C'est un homme énergique et courageux. Il dessert 17 « stations », court de l'une à l'autre, prêchant ici, se précipitant là pour secourir des populations affamées ou souffrant du choléra. Ses supérieurs lui reprocheront de trop entreprendre car il n'achève pas toujours. Détaché des biens de ce monde, il emprunte même de l'argent à ses amis français lors des graves famines de 1865 et de 1877. A la saison des pluies de mousson, se moquant de lui-même, il raconte qu'il est obligé dans son modeste refuge de dormir « le parapluie à la main ou de s'en passer ». Un dur et un original, ce brave compatriote !

Ses amis ont décrit sa méthode pour convertir les Tamouls hindouistes. Lorsqu'il arrivait dans un village inconnu, il faisait arrêter sa charrette à bœufs, s'asseyait sous un arbre ou se mettait à genoux pour prier. Les gens s'approchaient. Son catéchiste les faisait asseoir. Le missionnaire engageait alors la conversation, faisant rire les uns, réfléchir les autres. Puis, il exhibait une malle pour exciter la

curiosité de son auditoire. Il en extrayait un peu de tout, en particulier des prismes de verre qui éblouissaient les yeux des spectateurs appelés à imaginer les splendeurs du paradis. Enfin, il présentait des tableaux peints figurant le calvaire, la mort du pêcheur et celle du juste, les tourments de l'enfer et les béatitudes célestes. Sera-t-il béatifié un jour ? Ce serait une belle fête à Fontaine, dans l'église où il fut baptisé !

Annexe 2 :

Portrait d'un Hervieu parmi d'autres

Nombreux sont les Stoupefontainois qui par le passé de la commune ont porté le nom Hervieu. Ce n'est pas par hasard qu'une des rues principales de la commune ait conservé la mémoire de ce patronyme. Il est déjà présent en 1285 sur une liste des contribuables nommés dans un censier. Il perdure dans les archives de l'Ancien Régime et de la Révolution. Plus près de nous, ce nom est porté en 1826 par le petit propriétaire d'une carrière établie sur notre commune. Le recensement de 1851 comptabilise 27 individus portant le nom « Hervieu » et parmi ceux-là 14 dentellières. Apparemment des humbles. Mais pas tous !

Le destin a en effet souri à l'un d'entre eux : Auguste Hervieu, né le 31 août 1801 à Fontaine Étoupefour⁴⁵. Son père, natif de Maizet, « marchand laboureur⁴⁶ », marié à Marie Anne Malfilâtre, parente d'un poète né à Caen, n'est apparemment pas d'un statut social quelconque. En effet, il faut noter lors de la déclaration de naissance d'Auguste la présence de son oncle, Pierre Hervieu, huissier, demeurant à Caen.

Auguste se marie et s'établit à Paris où il semble faire fortune dans le commerce des soieries. Membre de la Commission des douanes, il est chevalier de la Légion d'Honneur. L'un de ses six enfants, Paul Ernest Hervieu, né à Neuilly sur Seine le 2 septembre 1857, a fait carrière dans la diplomatie et la littérature en publiant des romans et des pièces de théâtre, ce qui lui a valu le double honneur d'entrer en 1900 à l'Académie Française et d'obtenir le grade de Grand Officier de la Légion d'Honneur. Mais que savait ce dernier de ses origines stoupefontainoises ?

⁴⁵ Auguste Hervieu a été repéré par Yves Marion, collègue historien et stoupefontainois. Il m'a très amicalement transmis au sujet de cette famille, une copieuse documentation.

⁴⁶ Cette profession cumule des activités agricoles et le commerce du textile (il s'agit probablement ici de dentelle)